



NOUVELLES DE VAL-JOLI

500, route 249
Val-Joli, Qc
J1S 0E8
Tél. : 845-7663
Télécopie : 845-4399
Courriel : val-jolidg@axion.ca
Site internet : municipalite.val-joli.qc.ca

mars 2011



FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT

Vous savez sans doute déjà que le site d'enfouissement régional de la MRC du Val-St-François sera fermé définitivement à compter du 26 février 2011. Notre municipalité enverra désormais ses déchets à la Société de Gestion de Matières résiduelles de la Mauricie, à Saint-Étienne-des-Grès. Cela représente une économie substantielle mensuelle, malgré la distance à parcourir, car le site de St-François-Xavier nécessitait de gros investissements afin de se conformer à la réglementation en vigueur en la matière.

Cependant, l'Écocentre régionale demeurera actif comme auparavant, soit du début d'avril à décembre de chaque année, pour recevoir vos matières recyclables, récupérables ou réutilisables, à condition toutefois que celles-ci soient triées. Par exemple, si vous envoyez vos vieilles fenêtres, vous devez séparer le bois du verre et des matières plastiques. Si ce n'est pas trié de cette façon, l'Écocentre le refusera, car ce sera considéré comme des déchets. N'oubliez pas d'utiliser les services d'un récupérateur pour vos vieux électroménagers ou autres matières récupérables par ceux-ci.

Donc, si vous avez occasionnellement un gros volume de déchets ne pouvant être déposés dans votre bac vert, (par exemple si vous faites des travaux de construction), voici ci-dessous les entreprises d'enfouissement que vous pourrez contacter pour en disposer après le 26 février. Notez que vous devrez contacter ces sites d'enfouissement afin de connaître leurs heures d'ouverture, leur adresse complète ainsi que leurs tarifs, car ceux-ci peuvent différer d'un site à l'autre. Vous ne pourrez en aucun temps aller au site de transbordement de *Sherbrooke* pour vos déchets de construction ou autres que vous ne pouvez déposer en bordure de route. Il est recommandé de louer un conteneur qui pourra aller mener ces déchets car pour une question de sécurité, la CSST a interdit l'accès au site de transbordement peu importe avec qui on fait affaire. La municipalité offrira, comme par les années passées, deux collectes de gros rebuts les 27 mai et 14 octobre 2011.



Pour les entreprises et les citoyens

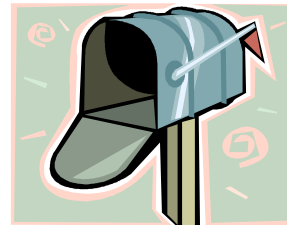
Waste Management	St-Nicéphore	(819) 477-6609
RIEDSBM	Cowansville	(450) 263-2351
Roland Thibault Inc.	Ste-Cécile-de-Milton	(450) 372-2399
Valoris (Régie Haut-St-Frs)	Bury	(819) 560-8403

Pour les ICI seulement (industries, commerces et institutions)

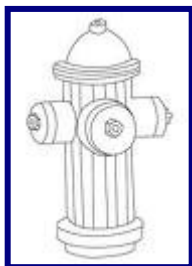
Centre de transfert de Sherbrooke (Waste Management) : (819) 843-9522

VOIRIE

L'hiver apporte toujours des sources de joie, mais aussi son lot de petits problèmes. L'un d'eux, pour les résidents de zones rurales, est le bris de la boîte aux lettres par les camions de déneigement. Soyez assurés que nos employés font tout leur possible pour exempter votre boîte à lettres. Cependant, même si leur équipement ne touche pas à la boîte comme tel, il arrive que la neige soit propulsée sur elle avec une telle force que cela puisse l'endommager, surtout si celle-ci n'est pas installée selon les normes de Poste Canada. Par exemple, les boîtes aux lettres doivent être fixées à une potence et installées de façon à ne pas pouvoir être rapprochées de la route au-delà de l'accotement. Aussi, la boîte doit être fixée solidement à un poteau ou à une potence, et sa partie inférieure doit être située à 105 cm (42 po) au-dessus du sol.



Une autre action qui peut vous éviter le risque d'accrochage : installer un déflecteur phosphorescent sur le côté de votre boîte à lettres qui est visible pour le camionneur. Ainsi, le chauffeur la voit mieux avant de l'atteindre et peut davantage éviter un accrochage.



Nous désirons vous rappeler qu'il est interdit de déposer de la neige sur ou autour des bornes fontaines situées près de votre propriété. Il en va de la sécurité de tous de conserver celles-ci accessibles facilement en tout temps. En conséquence, portez une attention particulière lorsque vous effectuez votre pelletage ou lorsque vous passez votre souffleur à neige.

COMPOSTEUR DOMESTIQUE

Nous réitérons notre offre pour l'achat d'un composteur domestique à peu de frais. Plus nous aurons d'intéressés, plus votre coût d'achat sera bas.

En plus de la partie payée par la municipalité, les personnes intéressées à assister à une rencontre d'information d'une durée d'environ 1 heure sur la façon de faire le compost, le 27 avril à 19h30, recevront un 10.\$ de réduction additionnel de la MRC. Vous devez vous inscrire à cette soirée au plus tard le 18 mars 2011, car nous ne pouvons prendre que 25 personnes à cette soirée.



Si vous êtes intéressés téléphonez au bureau municipal au (819) 845-7663 avant le 15 mars 2011.

Plus nous compostons, moins nous paierons de frais d'enfouissement.

PANNEAU D'ADRESSE CIVIQUE

Il est très important de garder votre panneau d'adresse civique en bon état, et ce, en tout temps. Certains propriétaires soufflent leur neige sur le panneau, ce qui fait qu'on ne peut plus le voir. Pour une question de sécurité (ex: si vous appelez les services d'urgence), vérifiez à ce qu'il demeure bien visible. Si certains d'entre vous ont endommagé leur poteau ou leur numéro civique, il est important de nous en aviser. L'entretien de cette signalisation a été prévu par le règlement 2007-4 et est au frais du propriétaire de l'immeuble.





RÉSERVÉ À L'USAGE DU COMITÉ LOISIRS DE VAL-JOLI
Date de réception : _____ 2011
Paiement Inscription : _____ \$ par _____
Dépôt chandail : _____ \$ par _____

Ligue de balle molle amicale INTER-MUNICIPALE DE VAL-JOLI INSCRIPTION 2011

POUR LES ENFANTS DE
5-12 ANS ET DE 13-16 ANS

LES MARDIS SOIRS POUR LES 5-12 ANS ET LES JEUDIS SOIRS POUR LES 13-16 ANS

(Les parties auront lieu à Val-Joli, St-Georges, Wotton, Saint-Claude, St-Camille
et peut-être St-François-Xavier-de-Brompton)

Date limite inscription : 4 avril 2011

Places limitées : faites vite!

IMPORTANT



Comme à chaque année, nous avons besoin de bénévoles durant les parties, soit pour arbitrer ou pour entraîner les jeunes.

Alors, passez le message. Si, en tant que parents, vous êtes intéressés à donner de votre temps aux jeunes, n'hésitez pas à remplir le coupon réponse et le remettre en même temps que l'inscription de votre jeune. Merci beaucoup de votre dévouement. Les jeunes vous en seront reconnaissants.

Nom du parent :		
Numéro de téléphone :		
Je désire m'impliquer (encerclez):	OUI	NON

* **Rapportez vos formulaires d'inscription avec votre chèque ou argent au Bureau municipal de Val-Joli, 500 route 249, Val-Joli, Qc J1S 0E8 (nous ne prenons pas intérac ni les cartes de crédit).**

Fiche d'inscription

Ligue de balle molle des 5 à 16 ans

Loisirs de Val-Joli

1 Nom : _____ Prénom : _____
Âge : ____ Date de naissance : ____/____/____ # Ass. Mal. : _____
Problèmes de santé ou allergies : _____ Quelles : _____

2 Nom : _____ Prénom : _____
Âge : ____ Date de naissance : ____/____/____ # Ass. Mal. : _____
Problèmes de santé ou allergies : _____ Quelles : _____

3 Nom : _____ Prénom : _____
Âge : ____ Date de naissance : ____/____/____ # Ass. Mal. : _____
Problèmes de santé ou allergies : _____ Quelles : _____

Informations
générales

Nom de papa : _____ Nom de maman : _____
Téléphone (1) : _____ Téléphone (2) : _____
Adresse : _____ Municipalité : _____

L'enfant habite chez : Papa Maman Papa et maman

Lorsque la partie est annulée, il est plus facile de vous rejoindre au numéro de téléphone ?
1 dès _____ h 2 dès _____ h Toujours (répondeur)

Urgence

En cas d'urgence, **outre les parents**, qui peut-on rejoindre ? _____

Lien avec l'enfant ? _____ Téléphone 1 : _____

Adresse : _____ Téléphone 2 : _____

En cas d'urgence, nous autorisez-vous à contacter les services médicaux d'urgence?
Oui Non

Coût : **30 \$** pour **1** enfant **55 \$** pour **2** enfants **75 \$** pour **3** enfants

Un **dépôt** de **25.** \$ [par chèque distinct daté du 1^{er} sept. 2011] est exigé pour chaque chandail au moment de l'inscription. Le chèque sera détruit à la fin de saison si vous remettez le chandail.

Paiement fait en	Argent	_____ \$	Chèque (à l'ordre de Municipalité de Val-Joli)	_____ \$
------------------	--------	----------	--	----------

L'inscription ne sera valide qu'avec le paiement complet des frais ainsi que le chèque de dépôt.

Date limite d'inscription : 4 avril 2011

Après cette date, le coût de l'inscription sera toujours de 30 \$, 55 \$ et 75\$.
Veuillez prendre note qu'après le 4 avril, la limite de joueurs pourrait être atteinte. Dans ce cas, nous devons refuser les jeunes.

Signature du parent : _____ Date : _____



Entretien pour le printemps

La fonte des neiges s'annonce pour bientôt. Avez-vous pensé à vérifier votre ponceau afin de permettre le libre écoulement des eaux? Ceci pourrait vous éviter bien des ennuis en cette période de redoux. Il est de votre responsabilité de l'entretenir afin qu'il demeure fonctionnel.



« **OPÉRATION SECOURS ADAP** »

La MRC du Val-Saint-François est fière de vous informer qu'elle vient de mettre en circulation les premiers exemplaires des autocollants destinés aux résidences de personnes à mobilité réduite sur son territoire afin d'accroître la sécurité des citoyennes et citoyens et d'améliorer la capacité d'intervention des services incendie en matière de prévention, d'intervention et d'évacuation en cas d'incendie.

Facilement visibles de l'extérieur et portant l'inscription MOBILITÉ RÉDUITE, ces autocollants enverront un signal clair aux pompiers lorsque ceux-ci procéderont à l'évacuation et à la recherche de victimes lors d'un incendie.

Cette initiative vient renforcer l'Opération secours adapté déjà en vigueur sur le territoire de la MRC qui vise à recenser toutes les personnes à mobilité réduite de la MRC et ce, par le biais du formulaire disponible en ligne au www.val-saint-francois.qc.ca.

La mise sur pied de tels projets est on ne peut plus importante lorsque l'on sait que 2 115 personnes sont à mobilité réduite dans la MRC du Val-Saint-François.

Vous pouvez vous procurer les autocollants au bureau de votre municipalité.



Kaven Delarosbil, Coordonnateur Sécurité incendie
MRC du Val-Saint-François, Richmond (Québec)
Tél: (819) 826-6505, poste 42, incendie@val-saint-francois.qc.ca



COMITÉ LOISIRS

Plaisirs



Comme vous le savez, nous avons tenu les 28, 29 et 30 janvier dernier, avec une température presque parfaite, l'activité Plaisirs d'hiver qui a été couronnée de succès grâce à nos nombreux bénévoles et aussi tout particulièrement à nos deux jeunes pleins d'énergie qui sont Loïc Verly et Félix Normandin. Ils ont su mener leur tournoi de ballon balai de main de maître. Félicitations!

Douze équipes faisaient partie de ce tournoi qui était divisé en deux catégories. La grande classe et la petite classe dont faisait partie le Maire Laurent Tremblay et les conseillers Raymond Côté et Philippe Verly. Les autres conseillers, messieurs Rolland Camiré, Sylvain Côté, Jean Gagné et Michel Maurice, ont su donner un coup de main pour le bon déroulement de cette activité. Plusieurs personnes se sont relayées pour le chronométrage et pour arbitrer les parties et ce fut très apprécié.

D'autres activités ont eu lieu pendant les trois jours de festivités; des tours de carrioles ont été donnés au gens sur place par monsieur Lionel Bernier et un jeu de hockey sur table réalisé par nos employés municipaux (Pier Lacasse et Stéphane Côté) était disponible pour une petite partie. Il ne faut surtout pas oublier les délicieux cornets de tire qui étaient donnés aux gens sur place.

Un merci tout spécial à Mathieu St-Laurent Côté, ainsi qu'à Daisy Verly et Jessica Logan, qui ont su nous faire déguster leurs bons hot-dogs, ainsi qu'au comité de bénévoles formé de Richard Boucher, Guylaine Terrien, Patrick Bernier, Michel Côté ainsi que Denis et Dave Maurice pour leur grande implication. Vous pouvez d'ailleurs voir d'excellentes photos qui ont été prises lors de ces trois jours de festivités sur notre site internet, à municipalite.val-joli.qc.ca, dans la section Services, Loisirs.

Pour terminer, un gros merci à tous les gens qui ont participé au tournoi et à ceux qui sont venus encourager leur famille et ami. À nos commanditaires, le plus grand des mercis. On se donne rendez-vous l'an prochain pour un autre *Plaisirs d'hiver*.



Raymond Côté et Rolland Camiré
Conseillers et membres du
Comité des loisirs



PATINOIRE

Prendre note que la patinoire est encore réservée tous les vendredis soirs de 19h à 21h pour les jeunes amateurs de **ballon balai**.